

Commune de CARNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

1. PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRETE le 26 août 2021.
2. PROJETS DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES VALIDES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2021

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et sur l'élaboration de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques, de la commune de CARNAC, pendant trente-trois jours consécutifs, **du 29 octobre 2021 à 8h30 au 30 novembre 2021 inclus**.

Monsieur le Conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné Madame Camille HANROT-LORE, géographe-urbaniste, en tant que commissaire enquêtrice.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public en mairie de CARNAC. Le dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé sont également mis en ligne durant toute la durée de l'enquête.

La commissaire-enquêtrice siègera à la mairie de CARNAC où elle recevra en personne le public les jours et heures suivants :

- Vendredi 29 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 (ouverture)
- Mercredi 3 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 5 novembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 12 novembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Lundi 15 novembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 18 novembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 24 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- Mardi 30 novembre 2021 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Les mesures sanitaires seront mises en place par la mairie pour assurer l'accueil du public tout en respectant les mesures barrières.

<u>Organisation de l'enquête publique</u>	<u>A l'issue de l'enquête publique</u>
<p>Toute personne pourra consulter le dossier d'enquête publique en mairie ou en ligne et consigner ses appréciations ou propositions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soit par le biais d'un registre dématérialisé sécurisé accessible sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/2707• Soit par mail à l'adresse : enquete-publique-2707@registre-dematerialise.fr <i>Les observations transmises par courriel seront publiées sur ce registre dématérialisé et donc visibles par tous</i>• Soit sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie ;• Soit écrit et oral, auprès de la commissaire enquêtrice lors des permanences ;• Soit par correspondance à l'adresse suivante : Mme la commissaire enquêtrice Mairie de CARNAC Place Christian Bonnet BP 80 56341 CARNAC Cedex ; <p>Un ordinateur sera mis à disposition du public en mairie pour permettre de consulter le dossier d'enquête publique en ligne.</p>	<p>Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire d'enquête transmettra à M. le Maire de CARNAC le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. A réception des conclusions, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée à la mairie de CARNAC et sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/2707 pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.</p> <p>Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de Périmètres Délimités des Abords de Monuments Historiques (PDA) seront éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions de la commissaire enquêtrice. Pour être rendues applicables, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les Périmètres Délimités des Abords de Monuments Historiques (après accord du Préfet) seront par la suite approuvés par délibération du Conseil municipal.</p>